



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Séance du 13 AOUT 2020

à 20 heures 30 minutes - Salle du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 août

Étaient présents : Mrs Michel STREIFF, Jonathan MORGADO, Stéphane LASCAUX, Michel HERBY, Didier PIERSON

Mmes Isabelle COLLIGNON MATHIEU, Amélie MARCHAL, Justine PAPA, Andrée BRUNET, Martine HAMITI

Absent excusé : M. Frédéric DEMOISSON,

A été nommé comme secrétaire de séance : Michel HERBY

N° 2020-52 : Décision modificative du BP 2020

Conformément à la législation en vigueur les prévisions inscrites au Budget Primitif de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les modifications suivantes :

Section d'investissement :

- OP 206 PONT DE BURET	Art 2315	-1150 €
- OP 216 AMENAGEMENT	Art 21311	+150 €
- Sans opération	Art 21568	+1000 €

N° 2020-053 : Cession parcelle 842

Vu, le courrier du 10 août de M et Mme RASSER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise la vente de la parcelle 842 d'une superficie de 1 are 98 centiares au profit de M et Mme RASSER.

Le prix de vente est fixé à 600 euros l'are selon le barème voté par le conseil Municipal.

Tous pouvoirs sont donnés à Madame le Maire pour régulariser et signer tout acte afférant.

Les frais seront à la charge de l'acheteur.

N° 2020-054 : Vente parcelle communale

Le maire informe les conseillers des conditions de vente de parcelles communales, relevant du domaine privé de la commune.

Elle propose de mettre à jour ces conditions, applicables pour toutes ventes acceptées par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de fixer les tarifs suivants :

	Zone PLU	Terrain sans contrainte**	Terrain soumis à 1 contrainte (ex pente supérieure à 20% sur la totalité du terrain, accessibilité (chemin de 3 m de large), petitesse (<=3 ares*), servitudes)	Terrain soumis à plusieurs contraintes
Zone urbaine	Ua / Ub	4000 euros l'are	1200 euros l'are	600 euros l'are
Zone agricole Zone naturelle et forestière	A / N / Nce / Nag / Ne / Nece / Nh / Nhce / Nv / Nvce / Ndce	5000 euros l'hectare	Si absence d'accessibilité, ou avec servitudes : 1500 euros l'hectare	Non applicable

* petitesse uniquement pour terrain en zone Ua ou Ub

** qui ne correspond pas à un des deux cas à droite de la case

Tous cas particuliers sera soumis au Conseil Municipal.

N° 2020-055 : Remboursement GROUPAMA

Vu, le courrier de GROUPAMA nous informant d'un remboursement de cotisation du contrat VILLASSUR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise, l'encaissement du chèque du 10,41 €,

Charge, Madame le Maire et le trésorier de l'exécution de la présente délibération.

Fait à WAVILLE
Le 18 août 2020



Le Maire,
Isabelle COLLIGNON MATHIEU

